

TRIBUNAT.

OPINION

DU CITOYEN



GILLET (de Seine-et-Oise),

*Sur une motion d'ordre tendante à rendre le Gouvernement français héréditaire dans la famille du PREMIER CONSUL, NAPOLEON BONAPARTE.*

Séance extraordinaire du 10 floréal an 12.

---

TRIBUNS,

DANS la délibération qui vous occupe, les hommes des générations contemporaines ne sont pas vos seuls spectateurs ; vous êtes en présence de l'histoire.